

**Délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° 38-23  
Séance du 25 septembre 2023**

Rendue exécutoire

---

Le Bureau du Conseil d'Administration de Val d'Oise Habitat s'est tenu le 25 septembre 2023 à 14h30, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Christine CAVECCHI, le quorum étant atteint.

**PRÉSENTS :**

|  |                 |
|--|-----------------|
| M <sup>me</sup> Marie-Christine CAVECCHI | Présidente      |
| M. Patrick BAQUIN                        | Administrateur  |
| M <sup>me</sup> Sabrina ECARD            | Administratrice |
| M <sup>me</sup> Agnès RAFAITIN           | Administratrice |
| M. Harry ROCK                            | Administrateur  |
| M. Emmanuel VIEGAS                       | Administrateur  |

**6 présents**

**ABSENT(S) :**

|                  |                |
|------------------|----------------|
| M. Xavier HAQUIN | Vice-Président |
|------------------|----------------|

**1 absent**

**Direction/Service :** Direction Générale Adjointe du Patrimoine - Direction de la Maîtrise d'Ouvrage

**Objet :** Cessions entre Val d'Oise Habitat et la ville de Villiers-le-Bel

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 27-21 du 28 juillet 2021 actant les délégations du Conseil d'Administration au Bureau ;  
Vu l'article L 443-14 du code de la construction et de l'habitation sur l'aliénation d'un élément du patrimoine immobilier autre que les logements ;  
Vu la convention pluriannuelle du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Villiers-le-Bel signée le 14 mars 2023 ;  
Vu l'avis des domaines en date du 13 octobre 2022 ;  
Vu le rapport présenté au Bureau relatif à l'objet susvisé ;

CONSIDERANT les importants aménagements devant intervenir au sein du quartier Puits-la-Marière dans le cadre de du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU) de Villiers-le-Bel et les régularisations foncières nécessaires pour que la Ville puisse être propriétaire des assiettes foncières des équipements dont elle assurera la gestion et que les futurs espaces publics intègrent le domaine public ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **AUTORISE** la cession à la Ville des parcelles cadastrées section AE n°118p., 183, 196, 211p., 265p., 271p., 292p., 300p., 303, 311p., 312 et 313p. pour la réalisation d'équipements publics notamment l'assiette foncière du futur complexe sportif Didier Vaillant, les emprises incluses dans les limites actuelles de l'école maternelle Henri Wallon, et celles nécessaires à la requalification et réalisation des espaces publics au droit desdits équipements publics.
- **AUTORISE** que ces acquisitions soient consenties au prix de 276 403 euros TTC en faveur de Val d'Oise Habitat, pour une surface globale d'environ 23 177 m<sup>2</sup>, étant précisé que les surfaces retenues seront susceptibles d'évoluer à la marge, suite aux bornages qui seront effectués ultérieurement et reportées dans les actes notariés.  
Les frais liés au transfert de propriétés seront pris en charge par la Commune.
- **AUTORISE** la Directrice générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à signer l'acte authentique d'échange ainsi que l'ensemble des actes y afférent.
- **AUTORISE** la Directrice Générale ou son représentant dans le cadre des délégations en vigueur à signer l'acte authentique d'échange ainsi que l'ensemble des actes y afférent.

**Approuvé à l'unanimité****Pour Extrait Certifié Conforme  
La Présidente****Marie-Christine CAVECCHI**